

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1234 du 22 novembre 1949 :

n° 1234

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 novembre 1949

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1949

Date du numéro

30 novembre 1949

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Abdi Denïbil, opérateur radio en service à la milice-indigène, est mis à la disposition du chef de la station côtière à Compter du 1er novembre 1949. Le nommé Ahmed Liban, opérateur radio en service à la station côtière, est mis à la disposition du commandant de la milice indigène à compter du 1er novembre 1949.